



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **02 septembre 2020**Date d'affichage : **02 septembre 2020**

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle Jean Chaux de Mons.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Jacques FLORANTIN (suppléant de Rémy PETOTON), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE.  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Dominique TIXIER.  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT.

**Absents représentés :**

Rémy PETOTON.

**Absents :**

Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Yves RAILLIERE.

**Secrétaire de séance :** Didier CHASSAIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2020-93 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ (SIEG) - TERRITOIRE  
D'ENERGIE PUY-DE-DOME

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu les élections de mars 2020,

Considérant que l'EPCI est adhérent au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz - Territoire d'Energie Puy-de-Dôme,

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des dits statuts, l'EPCI doit désigner 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant(e) au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz - Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de désigner les représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz - Territoire d'Energie Puy-de-Dôme 1 titulaire et 1 suppléant différents des membres désignés par les communes
  - Gilles MAS (titulaire)
  - Luc CHAPUT (suppléant)
- d'autoriser le président à réaliser toutes tâches nécessaires à l'application de cette décision

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

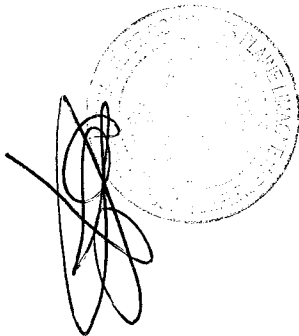
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 10/09/2020

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

